Contrat-cadre d'abonnement au service

Dernière mise à jour : 18 octobre 2026

Le présent Contrat-cadre d'abonnement (le « Contrat ») est conclu entre l'organisation (le « Client ») identifiée dans le bon de commande, la confirmation d'achat en ligne ou tout autre document de commande conclu entre les parties et faisant référence au présent Contrat (le « Bon de commande »), et Unik View SAS, exerçant sous le nom commercial Unik View (le Client et Unik View étant chacun une « Partie » et ensemble les « Parties »). Il définit les conditions selon lesquelles le Client souscrit aux produits et services de Unik View décrits dans le Bon de commande ou les utilise. Le Bon de commande intègre le présent Contrat et prend effet à la date à laquelle le Client l'accepte (la « Date d'effet »). La personne qui signe, valide par clic ou accepte de toute autre manière le Bon de commande engage le Client au titre des conditions du Bon de commande et du présent Contrat et déclare avoir été dûment autorisée par le Client à cet effet.

1. Services Unik View

1.1. Fourniture des produits et services

Sous réserve des stipulations du présent Contrat, Unik View fournira au Client l'accès et le droit d'utiliser les produits et services logiciels en ligne fournis sous forme de service (SaaS), ainsi que les autres produits et services indiqués dans le Bon de commande applicable (collectivement, les « Services »), pendant la Durée des Services applicable définie ci-dessous. Le Client peut accéder aux Services et les utiliser à titre non exclusif et non transférable, uniquement pour ses besoins professionnels internes et conformément au présent Contrat, au Bon de commande applicable et à toute documentation utilisateur final fournie par Unik View, y compris les informations mises à disposition dans le Centre d'aide Unik View (la « Documentation »). Chaque Bon de commande est intégré au présent Contrat et est intégralement régi par celui-ci dès sa signature.

1.2. Composants Unik View

Le Client peut choisir d'utiliser des logiciels téléchargeables, agents, SDK, API ou autres éléments de code fournis par Unik View en lien avec les Services (les « Composants Unik View »). Unik View concède au Client, pendant la Durée des Services applicable, un droit et une licence limités, non exclusifs, non transférables et ne pouvant faire l'objet d'une sous-licence, permettant d'utiliser les Composants Unik View dans la seule mesure raisonnablement nécessaire à l'utilisation des Services conformément au présent Contrat. Les Composants Unik View constituent des Services au sens du présent Contrat.

1.3. Services professionnels

Unik View et le Client peuvent conclure, dans le cadre du présent Contrat, un Bon de commande ou un énoncé de travaux convenu d'un commun accord (« Cahier des charges ou SOW ») portant sur des services d'implémentation, de configuration, d'intégration, de conseil ou autres services professionnels (les « Services professionnels »). La nature, l'étendue et les tarifs de ces Services professionnels sont précisés dans le Bon de commande ou le cahier des charges concerné. Les Services professionnels constituent des Services au sens du présent Contrat, sauf lorsqu'ils sont fournis par un tiers (un « Partenaire de services »), auquel cas : (i) le Client est responsable de

s'assurer que le Partenaire de services respecte ses procédures, normes et politiques ; et (ii) Unik View n'assume aucune responsabilité au titre de ces Services professionnels.

1.4. Utilisateurs autorisés

Les « Utilisateurs autorisés » désignent les salariés, prestataires indépendants, consultants et autres personnes liées au Client ou à ses Affiliées qui accèdent aux Services ou les utilisent via le compte du Client ou en vertu d'un Bon de commande signé par le Client. Le Client autorise ses Utilisateurs autorisés à accéder aux Services et à les utiliser conformément au présent Contrat et au Bon de commande applicable. Le Client répond des actes et omissions de chaque Utilisateur autorisé. Il exige de chacun d'eux qu'il conserve strictement confidentiels les identifiants et mots de passe utilisés pour accéder aux Services et ne les communique à aucune personne non autorisée. Le Client est responsable de toutes les actions effectuées au moyen de ses comptes et mots de passe et de ceux de ses Utilisateurs autorisés.

1.5. Utilisation par les Affiliées

Une « Affiliée » désigne toute entité qui, directement ou indirectement, contrôle une Partie, est contrôlée par elle ou se trouve sous contrôle commun avec elle. Le « contrôle » désigne le pouvoir de diriger la gestion ou les affaires d'une entité ainsi que la détention effective d'au moins cinquante pour cent (50 %) des titres assortis de droits de vote ou intérêts équivalents. Chaque Affiliée du Client peut accéder aux Services et les utiliser conformément au présent Contrat en concluant directement avec Unik View un Bon de commande faisant expressément référence au présent Contrat et soumis à celui-ci. Pour les besoins d'un tel Bon de commande, le terme « Client » désigne l'Affiliée ayant conclu ledit Bon de commande.

1.6. Utilisation acceptable et restrictions d'utilisation

Le Client respecte, et veille à ce que ses Utilisateurs autorisés respectent, la Politique d'utilisation acceptable de Unik View (« AUP »), incorporée au présent Contrat par référence. Unik View se réserve le droit de suspendre l'accès aux Services de tout Utilisateur autorisé qu'elle soupçonne raisonnablement d'enfreindre l'AUP. Unik View coopérera de bonne foi avec le Client pour enquêter sur toute violation présumée et la résoudre, et déploiera des efforts commercialement raisonnables pour informer le Client avant toute suspension, sauf en situation d'urgence.

1.7. Accord de niveau de service

Unik View fournira les Services conformément aux engagements de disponibilité, crédits de service et autres conditions prévus dans son accord de niveau de service (« SLA »), incorporé au présent Contrat par référence.

1.8. Essais de produits

Unik View peut, à sa seule discrétion, mettre certaines fonctionnalités à la disposition du Client à titre d'essai, notamment sous les appellations alpha, bêta, pilote, diffusion limitée, disponibilité limitée, période de test, préversion, évaluation ou autre appellation similaire (un « Essai de produit »). Le Client peut choisir d'y participer, sous réserve des conditions supplémentaires communiquées par Unik View. Les fonctionnalités mises à disposition dans le cadre d'un Essai de produit (les « Fonctionnalités d'essai ») ne font pas partie des Services et peuvent comporter des bogues, erreurs ou omissions. Elles peuvent ne jamais être mises à disposition de manière générale et Unik View peut les interrompre ou retirer au Client son accès à tout moment, ce qui peut rendre les Données du Client inaccessibles. LES FONCTIONNALITÉS D'ESSAI SONT FOURNIES « EN L'ÉTAT », SANS GARANTIE, RESPONSABILITÉ, INDEMNISATION NI OBLIGATION DE PERFORMANCE, ET NE SONT SOUMISES NI AU SLA NI À AUCUN AUTRE ENGAGEMENT DE SERVICE OU DE SUPPORT.

1.9. Unik View et l'intelligence artificielle AI

« Unik View AI » désigne les fonctionnalités des Services mises à disposition du Client qui utilisent des modèles d'intelligence artificielle. L'utilisation de Unik View AI par le Client et ses Utilisateurs autorisés est soumise au présent Contrat ainsi qu'aux Conditions Unik View AI (« Conditions IA »), incorporées au présent Contrat par référence.

1.10. Achat par l'intermédiaire d'un Partenaire Unik View

Les achats de Services auprès d'un revendeur, distributeur ou autre partenaire agréé de Unik View (un «Unik View Partner ») sont effectués dans le cadre d'un accord ou document de commande distinct entre le Client et le Unik View Partner (le « Contrat de vente partenaire »). Celui-ci régit, entre le Client et le Unik View Partner, la quantité de produits et services achetés, les tarifs, le paiement, les éventuels remboursements, les taxes et les renouvellements. Le Contrat de vente partenaire ne lie pas Unik View et tout litige s'y rapportant est traité directement entre le Client et le Unik View Partner. En cas de contradiction entre le présent Contrat et un Contrat de vente partenaire, le présent Contrat prévaut dans les relations entre Unik View et le Client.

2. Données du Client

2.1. Définition

Les « Données du Client » désignent les informations, données et autres contenus téléversés par le Client dans les Services, reçus directement ou indirectement du Client, notamment d'un Utilisateur autorisé agissant pour son compte, par ou via les Services, ou fournis par le Client à Unik View afin d'être intégrés aux Services. Si le Client active des fonctionnalités d'intelligence artificielle Unik View AI, les Données du Client comprennent également les « Résultats » au sens des Conditions IA. Il est précisé que les Données du Client n'incluent pas les Données d'utilisation définies ci-dessous.

2.2. Licence limitée sur les Données du Client

Dans les rapports entre les Parties, le Client conserve l'intégralité des droits, titres et intérêts, y compris tous droits de propriété intellectuelle, relatifs aux Données du Client. Le Client concède à Unik View une licence non exclusive, mondiale, entièrement acquittée, libre de redevances et limitée dans le temps, permettant d'utiliser, copier, stocker, transmettre, modifier et afficher les Données du Client afin : (a) de fournir, maintenir, améliorer ou optimiser l'utilisation des Services ; et (b) d'effectuer toute autre action autorisée ou demandée par écrit par le Client, un courriel étant suffisant. Il est précisé que les Données du Client ne sont pas utilisées pour entraîner les modèles d'intelligence artificielle utilisés pour fournir Unik View AI.

3. Extensions et services tiers

3.1. Développement d'extensions

Le Client ou ses Utilisateurs autorisés peuvent décider de développer, tester ou prendre en charge des applications ou extensions développées par le Client ou par des tiers (collectivement, les « Extensions ») qui s'intègrent aux Services. Le présent Contrat ne s'applique pas au développement de ces Extensions, lequel est régi par la section 4 (« Developers ») des Conditions d'utilisation de Unik View.

3.2. Services tiers

Le Client peut accéder à certains services tiers facultatifs et les utiliser au moyen des Services ou conjointement à ceux-ci (les « Services tiers »), sous réserve des conditions du fournisseur tiers concerné. Les Services n'exigent aucun Service tiers pour fonctionner et le Client n'est nullement

tenu d'en utiliser. Unik View ne recommande pas les Services tiers et n'assume aucune responsabilité à leur égard, ni au titre des actes ou omissions de leurs fournisseurs ou des Utilisateurs autorisés en lien avec ceux-ci. Unik View ne garantit pas les Services tiers et ne fournit aucun support direct à leur sujet. LE CLIENT DÉCHARGE EXPRESSÉMENT UNIK VIEW DE TOUTE RESPONSABILITÉ DÉCOULANT DE SON UTILISATION DE SERVICES TIERS.

4. Propriété

4.1. Principes généraux

Aucun droit de propriété intellectuelle n'est cédé ou transféré au Client au titre du présent Contrat. Le Client bénéficie uniquement d'un droit limité d'accès aux Services et d'utilisation de ceux-ci. Unik View ou ses fournisseurs détiennent et conservent l'intégralité des droits, titres et intérêts, notamment les droits de brevet, droits d'auteur, secrets d'affaires et autres droits de propriété intellectuelle, relatifs : (a) aux Services, à la Documentation et aux technologies, documents et informations connexes et sous-jacents ; (b) à toute propriété intellectuelle développée par Unik View dans le cadre du présent Contrat ; et (c) à tous éléments dérivés de ce qui précède (individuellement et collectivement, la « Technologie Unik View »). Le Client conserve tous ses droits sur les Données du Client.

4.2. Retours

Si le Client fournit à Unik View des suggestions, idées, améliorations ou autres retours concernant tout aspect des Services (les « Retours »), Unik View en devient propriétaire, à l'exclusion des Informations confidentielles du Client ou des Données du Client qu'ils contiennent, et peut les utiliser et les exploiter librement, sans paiement, attribution ni restriction.

4.3. Données d'utilisation

Unik View est autorisée à collecter et analyser les données et autres informations relatives à l'utilisation des Services par le Client, notamment les accès, modes d'utilisation et performances, et peut utiliser ces informations, pendant et après l'expiration du présent Contrat, à ses propres fins professionnelles internes, notamment à des fins d'analyse, d'assurance qualité, de développement et d'amélioration des produits et services, ainsi que d'analyse du taux d'attrition et des niveaux de service (collectivement, les « Données d'utilisation »). Les Données d'utilisation n'incluent pas les Données du Client.

5. Tarifs et paiement

5.1. Conditions de paiement

Le Client acquitte tous les montants indiqués dans le Bon de commande applicable. Sauf stipulation contraire du Bon de commande : (a) tous les montants sont exigibles et payables d'avance au début de la Durée des Services applicable et ne sont pas remboursables, sauf disposition expresse des articles 6.4, 7.1 et 8.1 ; et (b) les quantités achetées ne peuvent être réduites pendant la Durée des Services applicable. Le Client acquitte toutes taxes sur les ventes, l'utilisation, la valeur ajoutée, retenues à la source ou prélèvements similaires, nationaux ou étrangers, liés aux Services, hors impôts assis sur les revenus de Unik View. Les montants impayés portent intérêt au taux de 1,5 % par mois ou au taux maximal autorisé par la loi, si celui-ci est inférieur.

5.2. Suspension du Service

Si le compte du Client présente un retard de paiement d'au moins quinze (15) jours, Unik View peut, sans préjudice de ses autres droits ou recours, suspendre l'accès du Client aux Services concernés,

sans engager sa responsabilité, jusqu'au paiement intégral des sommes dues, à condition d'en informer préalablement le Client et de lui laisser une possibilité raisonnable, d'au moins trois (3) jours ouvrés, de régler intégralement ces sommes.

6. Durée et réalisation

6.1. Durée

Le présent Contrat prend effet à la Date d'effet et demeure en vigueur jusqu'à sa résiliation conformément aux dispositions ci-dessous. Sauf résiliation anticipée, chaque Bon de commande est conclu pour la durée qu'il prévoit (la « Durée des Services »). Si aucune durée n'y est indiquée, la Durée des Services correspondante est d'un (1) an.

6.2. Résiliation

Chaque Partie peut résilier le présent Contrat moyennant un préavis écrit d'au moins quinze (15) jours lorsqu'aucun Bon de commande n'est alors en vigueur. Chaque Partie peut également résilier le présent Contrat si l'autre Partie : (a) commet un manquement substantiel au Contrat qui ne peut être réparé ou, s'il peut l'être, notamment un défaut de paiement, ne remédie pas audit manquement dans un délai de trente (30) jours suivant réception d'une notification écrite suffisamment détaillée précisant la nature du manquement et l'intention de résilier, une notification par courriel étant suffisante en cas de non-paiement ; (b) cesse son activité sans successeur ; ou (c) sollicite une protection dans le cadre d'une procédure de faillite, administration judiciaire, acte de fiducie, arrangement avec les créanciers, concordat ou procédure comparable, ou si une telle procédure est engagée contre elle et n'est pas rejetée dans un délai de soixante (60) jours. La résiliation du présent Contrat entraîne automatiquement celle de tous les Bons de commande.

6.3. Effets de la résiliation

À l'expiration ou à la résiliation du présent Contrat : (a) le Client cesse immédiatement tout accès aux Services et toute utilisation de ceux-ci ; et (b) chaque Partie restitue à l'autre, ou détruit à sa demande, les Informations confidentielles de cette dernière. Sauf stipulation contraire des présentes, la résiliation ne constitue pas un recours exclusif et l'exercice d'un recours par une Partie ne porte pas atteinte aux autres recours dont elle peut disposer au titre du Contrat, de la loi ou autrement.

6.4. Remboursement ou paiement en cas de résiliation pour manquement substantiel

Si le Client résilie le présent Contrat conformément à l'article 6.2(a), Unik View lui rembourse les sommes prépayées et non utilisées correspondant à la période comprise entre la date d'effet de la résiliation et la fin de la Durée des Services pour tous les Bons de commande en cours. Si Unik View résilie conformément à l'article 6.2(a), le Client verse à Unik View les sommes impayées correspondant à cette même période. Aucune résiliation ne libère le Client de son obligation d'acquitter les sommes dues au titre de la période antérieure à la date d'effet de la résiliation. Les sommes prépayées sont réputées consommées au prorata journalier de la Durée des Services applicable.

6.5. Données du Client

À tout moment avant l'expiration ou la résiliation du présent Contrat, ou dans les trente (30) jours qui suivent, le Client peut télécharger directement ses Données depuis les Services. À la demande du Client lors de l'expiration ou de la résiliation de la Durée des Services, et sous réserve des exigences légales applicables, Unik View fera supprimer toutes les Données du Client de ses systèmes, applications, bases de données et serveurs, y compris les sauvegardes et archives, dans les quatre-

vingt-dix (90) jours suivant cette demande. Unik View ne saurait être tenue responsable des conséquences défavorables sur l'utilisation des Services résultant de la suppression par le Client de ses Données pendant la Durée des Services. Si Unik View conserve certaines Données du Client en raison d'exigences légales applicables, elle met en œuvre des mesures raisonnables et appropriées afin que ces données soient : (a) isolées ; (b) sécurisées conformément aux articles 11 et 12 ; et (c) ni consultées, ni utilisées, ni partagées, ni divulguées, ni autrement traitées, sauf lorsque cela est nécessaire au respect des exigences légales justifiant leur conservation.

6.6. Survie des stipulations

Les articles 1.6, 2, 3, 4, 5.1, 6, 7.3, 8, 9, 10, 12 et 15 demeurent applicables après toute expiration ou résiliation du présent Contrat.

7. Garanties et exclusions de garantie

7.1. Garantie de Unik View

Unik View garantit qu'elle fournira les Services de manière substantiellement conforme à la Documentation applicable et aux descriptions figurant dans le Bon de commande. En cas de violation de cette garantie, l'entière responsabilité de Unik View et le seul recours du Client consistent, à la seule discrétion raisonnable de Unik View et sans frais pour le Client, à déployer des efforts commercialement raisonnables pour corriger la non-conformité signalée ou fournir une solution de contournement ; si Unik View estime cette solution impraticable, elle peut permettre au Client de résilier le Bon de commande pour la partie des Services affectée et lui rembourser, à titre de seul recours, les sommes prépayées et non utilisées correspondant aux Services non reçus à la date de la réclamation. Cette garantie ne s'applique pas : (a) si le Client ne présente pas sa réclamation dans les trente (30) jours suivant la date à laquelle il a eu connaissance pour la première fois de la non-conformité ; (b) si l'erreur résulte d'une mauvaise utilisation, de modifications non autorisées ou de matériels, logiciels ou services tiers ; ou (c) aux Fonctionnalités d'essai ou autres Services fournis gratuitement ou à titre d'évaluation.

7.2. Garanties du Client

Le Client garantit que : (a) son utilisation des Services et toutes les Données du Client sont et resteront conformes à ses politiques de confidentialité et à l'ensemble des lois, réglementations et conventions locales, étatiques, fédérales et internationales applicables, notamment celles relatives à la protection des données, aux communications internationales et à l'exportation de données techniques ou personnelles ; (b) il dispose de droits suffisants sur les Données du Client pour concéder à Unik View les droits prévus à l'article 2.2 ; et (c) les Données du Client ne portent pas atteinte aux droits de tiers, ne constituent pas une appropriation illicite et ne violent pas autrement ces droits.

7.3. Exclusion de garanties

SOUS RÉSERVE DES GARANTIES EXPRESSÉMENT PRÉVUES À L'ARTICLE 7.1, LES SERVICES SONT FOURNIS « EN L'ÉTAT » ET « SELON DISPONIBILITÉ ». UNIK VIEW ET SES FOURNISSEURS EXCLUENT EXPRESSÉMENT TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, LÉGALE OU AUTRE, NOTAMMENT TOUTE GARANTIE DE CONFORMITÉ AUX LOIS, D'ABSENCE DE CONTREFAÇON, D'EXACTITUDE, DE QUALITÉ MARCHANDE, DE TITRE OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER.

8. Indemnisation

8.1. Indemnisation par Unik View

Unik View assure la défense du Client contre toute réclamation d'un tiers alléguant que les Services, lorsqu'ils sont utilisés conformément au présent Contrat, portent atteinte à un brevet, un droit d'auteur ou une marque, et indemnise le Client de tous coûts, dommages, pertes, responsabilités et dépenses, y compris les honoraires et frais raisonnables d'avocat, résultant de cette réclamation. Si l'utilisation d'un Service par le Client est ou risque, selon Unik View, de faire l'objet d'une injonction ou d'une réclamation pour contrefaçon, ou si un accord transactionnel l'exige, Unik View peut, à sa seule discrétion raisonnable : (a) substituer des produits ou services présentant des fonctionnalités substantiellement similaires ; (b) obtenir pour le Client le droit de continuer à utiliser les Services ; ou, si ces solutions sont commercialement impraticables selon Unik View, (c) résilier le Bon de commande applicable ou le présent Contrat et rembourser au Client les sommes prépayées non utilisées correspondant à la période résiliée. Unik View n'assume toutefois aucune responsabilité ni obligation d'indemnisation dans la mesure où une réclamation résulte : (i) d'une modification des Services non réalisée ou expressément autorisée par Unik View ; (ii) de l'accès aux Services ou de leur utilisation conjointement avec des éléments ou services non fournis par Unik View ou non indiqués dans la Documentation ; (iii) d'un manquement du Client au présent Contrat ou d'une utilisation contraire à celui-ci ou à la législation applicable ; (iv) des Données du Client ; ou (v) d'une fraude ou faute intentionnelle du Client. LE PRÉSENT ARTICLE 8.1 DÉFINIT L'ENTIÈRE RESPONSABILITÉ DE UNIK VIEW ET LE SEUL RECOURS DU CLIENT EN MATIÈRE DE RÉCLAMATION POUR ATTEINTE À DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE.

8.2. Indemnisation par le Client

Le Client assure la défense de Unik View contre toute réclamation d'un tiers découlant ou résultant (a) des Données du Client ou (b) de l'utilisation des Services par le Client en violation de l'article 1.6 (« Utilisation acceptable et restrictions d'utilisation »), et indemnise Unik View de tous coûts, dommages, pertes, responsabilités et dépenses, y compris les honoraires et frais raisonnables d'avocat, résultant de cette réclamation. Le Client n'assume toutefois aucune responsabilité ni obligation d'indemnisation dans la mesure où la réclamation résulte d'un manquement de Unik View au présent Contrat.

8.3. Procédure d'indemnisation

Lorsqu'une Partie susceptible d'être indemnisée a connaissance d'une réclamation indemnisable, elle fournit à la Partie tenue à indemnisation : (a) une notification écrite rapide lui laissant suffisamment de temps pour répondre sans subir de préjudice substantiel ; (b) le droit exclusif de contrôler et diriger l'enquête, la défense et, le cas échéant, le règlement de la réclamation, sous réserve que le règlement libère intégralement la Partie indemnisée de toute responsabilité ; et (c) toute coopération raisonnablement demandée pour l'enquête, la défense et le règlement de l'affaire.

9. Limitation de responsabilité

SAUF EN CAS DE FAUTE LOURDE, DE FAUTE INTENTIONNELLE OU AU TITRE DES OBLIGATIONS PRÉVUES À L'ARTICLE 8 (« INDEMNISATION ») : (A) AUCUNE PARTIE NE SERA RESPONSABLE, QUEL QU'EN SOIT LE FONDEMENT JURIDIQUE OU ÉQUITABLE, DE DOMMAGES INDIRECTS, SPÉCIAUX, ACCESSOIRES, CONSÉCUTIFS OU PUNITIFS, Y COMPRIS LES PERTES DE BÉNÉFICES, D'ACTIVITÉ, DE CONTRATS, DE CHIFFRE D'AFFAIRES, DE CLIENTÈLE, DE PRODUCTION, D'ÉCONOMIES ANTICIPÉES OU DE DONNÉES, MÊME SI ELLE A ÉTÉ INFORMÉE À L'AVANCE DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES ; ET (B) LA RESPONSABILITÉ GLOBALE DE CHAQUE PARTIE POUR L'ENSEMBLE DES DOMMAGES ET CAUSES D'ACTION DÉCOULANT DU PRÉSENT CONTRAT, DE L'UTILISATION DES

SERVICES OU DE L'IMPOSSIBILITÉ DE LES UTILISER NE POURRA EN AUCUN CAS EXCÉDER LES MONTANTS PAYÉS OU À PAYER PAR LE CLIENT À UNIK VIEW OU À UN UNIK VIEW PARTNER AU COURS DES DOUZE (12) MOIS PRÉCÉDANT LA SURVENANCE DE LA RÉCLAMATION. CES LIMITATIONS S'APPLIQUENT DANS TOUTE LA MESURE AUTORISÉE PAR LA LOI APPLICABLE ET NE LIMITENT PAS LES OBLIGATIONS DE PAIEMENT DU CLIENT AU TITRE DE L'ARTICLE « TARIFS ET PAIEMENT ».

10. Informations confidentielles

10.1. Définition

Les « Informations confidentielles » désignent les informations communiquées par une Partie (la « Partie divulgatrice ») à l'autre (le « Destinataire »), qui sont identifiées comme confidentielles ou exclusives ou qui devraient raisonnablement être considérées comme telles, y compris celles communiquées avant la Date d'effet. La Technologie Unik View, les informations relatives aux performances des Services ainsi que les stipulations du présent Contrat et de chaque Bon de commande, y compris les tarifs et prix, sont réputés constituer des Informations confidentielles de Unik View sans marquage ni désignation particulière. Ne constituent pas des Informations confidentielles les informations que le Destinataire connaissait déjà licitement, qui deviennent publiques sans faute de sa part, qu'il développe indépendamment sans référence aux Informations confidentielles ni utilisation de celles-ci, ou qu'il obtient légitimement auprès d'un tiers.

10.2. Obligations

Le Destinataire apporte un soin raisonnable à la protection des Informations confidentielles de la Partie divulgatrice et ne les utilise que pour ses besoins professionnels internes, pour exercer ses droits et remplir ses obligations au titre du Contrat, notamment, pour Unik View, afin de fournir les Services au Client, ainsi que pour étudier d'éventuelles opérations commerciales avec la Partie divulgatrice. Il ne divulgue les Informations confidentielles qu'à ses Affiliées, salariés, mandataires, conseils professionnels et prestataires (les « Représentants ») qui ont besoin d'en connaître et se sont engagés par écrit à les préserver. Il veille à ce que ses Représentants soient soumis à des obligations de confidentialité au moins aussi strictes. Il peut néanmoins divulguer les Informations confidentielles : (a) sur instruction de la Partie divulgatrice ; ou (b) dans la mesure exigée par une procédure légale applicable, sous réserve de déployer des efforts commercialement raisonnables pour (i) informer rapidement et préalablement la Partie divulgatrice, dans la mesure permise par la loi, et (ii) coopérer raisonnablement avec elle afin d'obtenir un traitement confidentiel. Pour chaque Bon de commande, ces obligations survivent pendant la Durée des Services et trois (3) ans après son expiration ou sa résiliation. Une divulgation non autorisée peut causer un préjudice qui ne serait pas adéquatement réparé par des dommages-intérêts ; la Partie divulgatrice peut donc solliciter auprès d'une juridiction compétente toute mesure injonctive ou autre mesure équitable, sans constitution de garantie.

11. Sécurité

11.1. Mesures de sécurité de Unik View

Unik View a mis en œuvre et maintiendra des garanties physiques, techniques et administratives appropriées afin de protéger la sécurité et l'intégrité des Services et des Données du Client, telles que décrites dans ses Normes de sécurité de l'information (« Normes de sécurité »), incorporées au présent Contrat par référence. Unik View a établi et maintient des contrôles suffisants pour satisfaire aux objectifs de sécurité concernant les Services. Sur demande écrite du Client, un courriel étant suffisant, Unik View communiquera pour consultation une copie des résultats de son audit annuel

SOC II Type II le plus récent ainsi que ses certificats ISO 27001 et ISO 27701 alors en vigueur, lesquels constituent des Informations confidentielles de Unik View.

11.2. Authentification à deux facteurs

Les Services permettent une connexion au moyen d'une authentification à deux facteurs (« 2FA »), reconnue comme réduisant de manière significative le risque d'utilisation ou d'accès non autorisé aux Services. En conséquence, nonobstant toute stipulation contraire, UnikView ne sera responsable d'aucun dommage, perte ou responsabilité envers le Client, les Utilisateurs autorisés ou toute autre personne si l'événement à l'origine de ce dommage, de cette perte ou de cette responsabilité aurait pu être évité par l'utilisation de la 2FA.

12. Traitement des données

Unik View utilise certaines « données à caractère personnel », « informations personnelles » ou « données sensibles » telles que définies par le Règlement général sur la protection des données (règlement (UE) 2016/679, « RGPD ») et le California Consumer Privacy Act de 2018, tel que modifié (« CCPA ») (les « Données à caractère personnel »), afin d'exploiter, développer et améliorer les Services, conformément à sa politique de confidentialité. Pour les Données du Client constituant des Données à caractère personnel traitées par Unik View afin de fournir les Services, lorsque Unik View agit en qualité de « sous-traitant » au sens du RGPD ou de « service provider » au sens du CCPA, les Parties conviennent de respecter tout avenant relatif au traitement des données conclu entre elles (le « DPO »). En cas de contradiction entre la politique de confidentialité de Unik View et un DPO, ce dernier prévaut.

13. Respect des Lois

13.1. Conformité générale

Unik View respecte les lois et réglementations en Europe qui lui sont applicables dans le cadre de la fourniture générale des Services à ses clients, indépendamment de l'utilisation particulière faite par le Client, ainsi que les lois et réglementations applicables au présent Contrat conformément aux stipulations de tout DPO et sous réserve de celles-ci. Unik View n'est pas responsable du respect par le Client des lois et réglementations propres à celui-ci ou à son secteur d'activité.

13.2. Lutte contre la corruption

Aucune Partie n'a reçu ni ne s'est vu proposer, directement ou indirectement, de pot-de-vin, commission occulte, paiement, cadeau ou autre avantage de valeur illégal ou indu de la part d'un salarié ou mandataire de l'autre Partie dans le cadre du présent Contrat, à l'exception des cadeaux et invitations raisonnables et usuels offerts dans le cours normal des affaires. Aucune Partie n'adoptera de comportement susceptible d'entraîner la violation par l'une ou l'autre des Parties des lois applicables en matière de lutte contre la corruption, notamment le U.S. Foreign Corrupt Practices Act, le U.K. Bribery Act et toute autre législation ou réglementation applicable.

13.3. Contrôle des exportations et sanctions

Chaque Partie respecte l'ensemble des lois applicables en matière de contrôle des exportations et réexportations ainsi que de sanctions commerciales et économiques, notamment l'Export Administration Regulations administré par le U.S. Department of Commerce, les sanctions commerciales et économiques administrées par l'Office of Foreign Assets Control (« OFAC ») du U.S. Treasury Department et l'International Traffic in Arms Regulations administré par le U.S. State Department. Ni une Partie, ni aucune de ses filiales, ni aucune personne agissant pour son compte ou détenant au moins 50 % de ses titres assortis de droits de vote ou intérêts équivalents : (a) ne

figure sur la liste des Specially Designated Nationals and Blocked Persons ni sur aucune autre liste de personnes sanctionnées administrée par l'OFAC ou une autre autorité publique ; et (b) n'est située ou résidente d'un pays ou territoire soumis par les États-Unis à des sanctions commerciales ou économiques ou à un embargo, ni ne fait partie de son gouvernement.

13.4. Règlement européen sur les services numériques

Unik View respecte ses informations relatives au Digital Services Act de l'Union européenne (« Informations DSA »), incorporées au présent Contrat par référence et destinées aux résidents de l'Union européenne.

14. Publicité

Sauf accord écrit contraire, un courriel étant suffisant, aucune Partie ne peut utiliser le nom, le logo, les marques, dessins, marques de service ou autres éléments de marque de l'autre Partie (les « Marques ») sans son autorisation écrite préalable au cas par cas. Unik View peut toutefois identifier le Client comme client de Unik View et inclure son nom et son logo sur son site internet, dans des communiqués ou déclarations aux médias ainsi que dans ses supports marketing et promotionnels, conformément aux éventuelles directives de marque communiquées par le Client. Le Client peut à tout moment s'opposer à cette utilisation en adressant un courriel au support de Unik View. Toute utilisation des Marques de Unik View par le Client est soumise aux directives de Unik View relatives aux marques.

15. Conditions générales

15.1. Cession

Le présent Contrat lie les successeurs et ayants droit autorisés de chaque Partie et leur bénéficie. Aucune Partie ne peut céder le présent Contrat ni aucun de ses droits ou obligations sans le consentement écrit préalable de l'autre Partie, sauf dans le cadre d'une fusion, réorganisation, acquisition ou autre transfert de la totalité ou de la quasi-totalité de ses actifs ou titres avec droit de vote. Toute tentative de transfert ou cession non expressément autorisée par le présent article est nulle et non avenue.

15.2. Force majeure

Aucune Partie n'est responsable envers l'autre d'un retard ou d'un manquement dans l'exécution d'une obligation au titre du présent Contrat lorsqu'il résulte d'événements imprévus survenus après la signature et échappant raisonnablement à son contrôle, tels qu'une grève, un blocus, une guerre, un acte gouvernemental, notamment une loi ou réglementation rendant illégale tout ou partie de l'utilisation des Services par le Client selon l'appréciation raisonnable de Unik View, une épidémie, une pandémie, un acte de terrorisme, une émeute, une catastrophe naturelle ou une défaillance ou dégradation des réseaux ou services d'électricité, de télécommunication ou de données (chacun, un « Cas de force majeure »). Cette stipulation ne libère pas le Client de son obligation de payer les Services fournis par Unik View qui ne sont pas affectés par le Cas de force majeure.

15.3. Parties indépendantes

Les Parties sont des contractants indépendants. Le présent Contrat ne crée entre elles aucune société, coentreprise, relation de travail, franchise ou mandat. Aucune Partie n'a le pouvoir d'engager l'autre ou de contracter des obligations en son nom sans son consentement écrit préalable.

15.4. Divisibilité

Si une stipulation du présent Contrat est jugée inexécutable ou invalide par une juridiction compétente, elle sera limitée dans la mesure minimale nécessaire afin que le reste du Contrat demeure en vigueur.

15.5. Droit applicable, juridiction et lieu de règlement des litiges

Le présente contrat ainsi que les actes qui en seront la conséquence sont soumis au droit français. En cas de litige découlant de l'interprétation ou de l'exécution du contrat, le différend sera de la compétence exclusive des tribunaux de Paris, nonobstant les cas de pluralité de défenseurs ou d'appel en garantie

15.6. Notifications

Toute notification ou communication requise ou autorisée au titre du présent Contrat doit être faite par écrit aux adresses figurant en premier lieu dans le Bon de commande applicable, un courriel étant suffisant, ou à toute autre adresse notifiée par écrit conformément au présent article. Elle est réputée reçue : (a) immédiatement à sa remise lorsqu'elle est remise en main propre ; (b) le premier jour ouvré suivant son envoi lorsqu'elle est envoyée par courriel ; (c) le premier jour ouvré suivant son expédition par service de messagerie express ; ou (d) à réception lorsqu'elle est envoyée par courrier recommandé ou certifié, affranchi et avec avis de réception.

15.7. Modifications et renonciations

Sous réserve de l'article 15.10, aucun ajout, modification ou avenant au présent Contrat n'est contraignant s'il n'est pas établi par écrit ou accepté par clic par un représentant dûment habilité de chaque Partie, ou autrement autorisé par les stipulations du Contrat, y compris les conditions incorporées par référence. Aucune renonciation ne résulte implicitement d'un comportement ou de l'absence d'exercice d'un droit ; elle n'est valable que si elle est établie par écrit et signée par un représentant dûment habilité de la Partie à laquelle elle est opposée. Les bons de commande émis par le Client et documents similaires ont une finalité purement administrative et leurs stipulations supplémentaires ou différentes ne s'appliquent pas, même si la commande est acceptée ou exécutée par Unik View.

15.8. Absence de droits au profit des tiers

Le présent Contrat ne confère aucun droit à des tiers bénéficiaires.

15.9. Interprétation

Le présent Contrat a été examiné, considéré et/ou négocié par les Parties et, le cas échéant, leurs conseils juridiques ; aucun principe juridique ou d'équité imposant ou permettant une interprétation défavorable à la Partie ayant rédigé le Contrat ne s'applique. Les expressions équivalentes à « aux présentes », « dans les présentes » ou « en vertu des présentes » renvoient au Contrat dans son ensemble. Les intitulés sont insérés à titre de commodité et n'affectent pas son interprétation. Le singulier inclut le pluriel et inversement. Toute référence aux termes « inclure », « comprend » ou « notamment » s'entend sans limitation. Les termes « écrit », « par écrit » et termes analogues couvrent l'impression, la saisie et les autres moyens de reproduction visible des mots, y compris les supports électroniques. Toute référence à une loi vise cette loi telle que modifiée ainsi que ses textes d'application. Toute référence à une personne ou une entité inclut ses successeurs et ayants droit autorisés. Sauf stipulation contraire, en cas de contradiction entre le présent Contrat et un Bon de commande, le Bon de commande prévaut.

15.10. Modifications du Contrat

Unik View peut modifier périodiquement le présent Contrat en publiant une version modifiée sur son site internet. Si, à sa seule discrétion, Unik View considère les modifications comme substantielles, elle en informera le Client dans un délai raisonnable avant leur prise d'effet, soit par courriel à l'adresse associée au compte du Client, soit au moyen des Services, notamment auprès de toute personne désignée administrateur du compte. Une modification substantielle prend effet à la date indiquée dans la notification ; les autres modifications prennent effet dès leur publication. En continuant d'accéder aux Services ou de les utiliser après la date d'effet des modifications, le Client accepte la version modifiée du Contrat. Si Unik View omet d'informer le Client d'une modification substantielle comme prévu au présent article, l'abonnement et l'utilisation des Services restent régis par la version du Contrat immédiatement antérieure aux modifications jusqu'à la prochaine date de renouvellement du Client, à compter de laquelle la version modifiée s'applique.

15.11. Intégralité de l'accord

Le présent Contrat constitue l'intégralité et l'exclusivité de l'accord intervenu entre les Parties et remplace et annule tous accords et communications antérieurs, écrits ou oraux, incompatibles ou portant sur le même objet. Dans la mesure où une question ou réclamation relevant du présent Contrat concerne plusieurs Bons de commande, notamment signés avant la Date d'effet, le présent Contrat prévaut sur tout autre accord portant sur son objet et régit cette question ou réclamation. Toute condition préimprimée figurant sur un bon de commande du Client ou document similaire est nulle et non avenue. Sous réserve du présent Contrat, les Parties rejettent expressément toute condition différente ou supplémentaire figurant dans un bon de commande, une acceptation, un portail fournisseur, un code de conduite ou autre document de commande ; l'absence ultérieure d'objection d'une Partie, son utilisation ou son acceptation d'un tel document ou support ne vaut ni acceptation de ces conditions ni renonciation aux stipulations du présent Contrat.